



Québec (QC)

Population : 8 572 054

Nombre d'écoles (M-12) : 3 102

Nombre d'élèves en M-12 : 1 003 322

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 5+

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~67 000

Gouvernance et réglementation

Au Québec, la loi sur l'instruction publique ne fait aucune référence à l'éducation à distance et depuis 1995, les commissions scolaires assument la responsabilité des politiques et règlements afférant à l'éducation à distance. En fait, la loi sur l'instruction publique empêche tout apprentissage formel à temps plein en ligne et relègue du même coup les concepteurs des programmes d'apprentissage en ligne au rang de simples fournisseurs de services, collaborant avec les établissements scolaires. En 2017, le projet de loi 144 a permis d'apporter une modification à la loi sur l'instruction publique permettant au ministre d'autoriser des projets pilotes en apprentissage à distance. Les commissions scolaires, les établissements privés et les centres de services scolaires qui désirent offrir de la formation à distance doivent soumettre un projet dans lequel ils décrivent le projet en question et précisent le nombre d'élèves et d'enseignants impliqués. S'en suivra, une analyse de la demande pour s'assurer qu'elle respecte les normes et les règles établies. Finalement, le ministre décide s'il autorise les demandeurs à offrir des services de formation à distance. Chaque projet pilote a une durée maximale de trois ans qui peut être prolongée de deux ans par le ministre qui exigera également une évaluation du projet pilote tous les deux ans ainsi qu'une évaluation finale.

Ces changements sont cohérents avec le plan d'action numérique de 2018 pour l'éducation et l'enseignement supérieur, qui a été conçu pour atteindre « une intégration efficace et d'une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, qui leur permettent de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie » (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018, p. 9). Le plan comporte trois orientations qui sont :

- de soutenir le développement des compétences numériques des jeunes et des adultes;
- d'exploiter le numérique comme vecteur de valeur ajoutée dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage;
- de créer un environnement propice au développement du numérique dans l'ensemble du système éducatif. (p. 1)

Le troisième objectif de la deuxième orientation stipule; « Favoriser le développement de l'offre de formation à distance en fonction des besoins des différents ordres d'enseignement » (p. 46). C'est cet objectif qui a repoussé l'adoption du projet de loi 144 et a mis l'accent sur les services et produits de RÉCIT soit le réseau axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les écoles privées sont assujetties à une réglementation différente: la Loi sur l'enseignement privé, laquelle contient des dispositions propres à l'éducation en ligne. En principe, une école privée peut demander une 'dérogation' permettant aux élèves 'd'assister virtuellement à leurs cours', ce qui, en théorie, permettrait la création formelle de l'école virtuelle. Jusqu'à présent, pour obtenir du ministère l'approbation d'un projet en ligne, il suffit de soumettre une demande en bonne et due forme selon les conditions énoncées dans la loi sur l'enseignement privé.

Par le passé, le gouvernement a financé les commissions scolaires pour l'éducation à distance selon le nombre d'inscriptions reçues et à concurrence de 80 % du montant normalement alloué pour les élèves fréquentant les établissements scolaires classiques. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) alloue une subvention générale forfaitaire à la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) afin de soutenir les activités de leur programme. De plus, la SOFAD a facturé des frais aux commissions scolaires utilisant leur matériel. Cet argent a été réinvesti dans le développement de matériel d'apprentissage supplémentaire. De même, le programme du Réseau de LEARN est largement financé grâce à l'entente Canada-Québec sur l'enseignement de la langue minoritaire et de la langue seconde, lequel programme est géré par le ministère.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

En vertu des dispositions du projet de loi 144, deux projets pilotes sont actuellement en cours, dont l'un sur l'apprentissage à distance. Un premier projet pilote s'est concentré sur la formation des enseignants pour l'enseignement en ligne. Celui-ci a débuté en 2018 et s'est poursuivi au cours de l'année scolaire 2020-2021 impliquant environ 2 900 élèves.

Cependant, trois programmes d'apprentissage à distance étaient reconnus au Québec en 2019-2020. Le programme éducatif à distance le plus important, la SOFAD, qui conçoit et produit du matériel d'apprentissage à distance et par correspondance que les commissions scolaires intègrent dans leurs propres programmes locaux. Selon leur rapport annuel de 2019, la SOFAD a desservi 33 000 et plus élèves de 16 ans et plus. Le second programme, LEARN a offert une variété d'appuis éducatifs aux neuf commissions scolaires anglophones de la province. Environ 145 élèves ont reçu des crédits de cours directement de LEARN. Le troisième programme, Quebec Online School a rapporté 300 inscriptions d'élève. Finalement, nous croyons que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin continue d'exploiter le Centre d'apprentissage en ligne de la CSBE, et nos données les plus récentes indiquent que ce programme a desservi environ 1 500 élèves.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Toujours en vertu des dispositions de la loi 144, un second projet pilote est en cours et est axé sur l'apprentissage mixte ou comodal. Ce deuxième projet pilote s'est concentré sur différentes options de diffusion en ligne, plus particulièrement un modèle hybride qui consistait à diffuser en direct, un enseignant et son groupe d'élèves en classe à des élèves à distance qui eux regardent la diffusion en ligne. Ce projet pilote a impliqué environ 1 500 étudiants.

De plus, il y avait deux programmes d'apprentissage mixte ou hybride au Québec. LEARN qui en plus de son offre de cours en ligne propose ses services et ses ressources telles que l'offre de tutorat, de contenu pédagogique sur mesure, de formation, de soutien aux centres d'apprentissage communautaires, de publications académiques révisées par un comité de lecture, de ressources archivées et d'activités d'enrichissement à toutes les parties prenantes à travers la province dans le cadre d'un apprentissage mixte ou hybride. Cependant, au cours de l'année 2020-2021, environ 28 000 élèves ont pu accéder à ces services d'apprentissage et selon nos indications, ce chiffre continue de croître et est environ le double de celui de l'année scolaire précédente. Il y avait environ 60 élèves faisant partie d'un programme d'apprentissage hybride qui étaient inscrits avec LEARN. Enfin, aucune donnée récente n'a été soumise de la part d'École en réseau, bien que le programme semble demeurer actif.

Apprentissage à distance

Fermeture des écoles – printemps 2020

Les écoles du Québec ont fermé le 16 mars 2020. Le ministère de l'Éducation a lancé son site Internet d'enseignement à distance, L'École Ouverte/ *Open School*, en tant que ressource pour les élèves, les parents et les gardiens légaux avec un accent sur la littératie, la numératie, les arts et la santé physique et mentale. Des trousseaux éducatifs étaient aussi disponibles pour les élèves qui avaient un accès limité à Internet. Les enseignants du système anglophones avaient accès à du perfectionnement professionnel via le site Internet *LEARN* et avaient accès à des webinaires. Il n'y avait aucune attente précise en matière de fréquentation et des bulletins ont été remis similairement aux deux premières périodes de rapport de l'année scolaire 2019-2020. Les examens provinciaux standardisés ont également été annulés. Le 11 mai, un retour à l'école non obligatoire a eu lieu (à l'exception de la région de Montréal, qui est restée fermée) mais les élèves du secondaire ont poursuivi l'apprentissage à distance (Nagle et al., 2020a).

Réouverture des écoles – automne 2020

L'année scolaire 2020-2021 a débuté à l'automne sans retard avec l'apprentissage en classe. Des mesures de santé renforcées étaient en place et incluaient des regroupements de cohortes pour lesquels les élèves restaient dans la même classe tandis que les enseignants eux se déplaçaient pour l'enseignement d'une matière spécifique. Les masques étaient obligatoires de la 5e à la 12e année, mais facultatifs dans les salles de classe à l'élémentaire. De plus, les programmes d'études comprenaient un accent supplémentaire pour aider les élèves à identifier de possibles lacunes d'apprentissage depuis le printemps dernier (Nagle et al., 2020b).

Année scolaire 2020-2021

La majorité de l'année scolaire 2020-2021 s'est déroulée avec un apprentissage en présentiel, mais le 17 décembre 2020, toutes les écoles de la province ont fermé et repris « l'enseignement virtuel ». Les classes régulières ont repris pour les élèves du primaire après les vacances scolaires de décembre, mais les élèves du secondaire ont continué l'apprentissage virtuel pendant une semaine additionnelle et sont retournés en classe le 11 janvier 2021. La province n'a pas émis de fermeture d'écoles à l'échelle de la province, mais plutôt par région. Seuls les enfants à risque

pour conditions médicales étaient autorisés à poursuivre l'enseignement à distance à plein temps. Les conseils scolaires étaient tenus d'offrir des appareils LTE aux élèves afin qu'ils puissent accéder à Internet et chaque école a préparé des protocoles d'urgence qui incluaient des services éducatifs pendant l'enseignement à distance qu'ils géraient " localement". La seule alternative pour les parents qui ne désiraient pas que leurs enfants retournent en classe était de les retirer de leurs écoles et les scolariser à la maison (Nagle et al., 2021).

References

Ministry of Education and Higher Education. (2018). *Digital action plan for education and higher education*. Quebec City, QC: Government of Québec. Retrieved from http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/ministere/PAN_Plan_action_VA.pdf

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2020a). *Documenting triage: Detailing the response of provinces and territories to emergency remote teaching*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/Documenting-Triage-canelearn-emergency-remote-teaching-report1.pdf>

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2021). *Toggling between lockdowns: Canadian responses for continuity of learning in the 2020-21 school year*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.153/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2021/08/canelearn-2020-21-school-year.pdf>

Nagle, J., LaBonte, R., & Barbour, M. K. (2020b). *A fall like no other: Between basics and preparing for an extended transition during turmoil*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/A-Fall-Like-No-Other-canelearn-remote-teaching-report2.pdf>